

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.  
Réclamés, 30  
Faits divers, 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LARFITE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
31 Août 1876.

## LES POINTS NOIRS.

Sous ce titre, nous lisons dans l'*Opinion*, feuille républicaine :

Nous avons signalé, à plusieurs reprises, les graves difficultés qui ne manqueront pas de se présenter dans les négociations qui vont s'engager pour déterminer les préliminaires de la paix ; mais ces difficultés seront surmontées comme tant d'autres, car rien ne prouve qu'il y ait en Europe une puissance désireuse de la guerre.

Le rétablissement de la paix ne sera, évidemment, qu'une trêve entre les Turcs et les nationalités qu'ils oppriment depuis plus de quatre siècles, car les idées de liberté soufflant enfin sur l'Orient l'ont tiré de sa longue torpeur. Or, il faut bien le reconnaître, il n'y a pas de conciliation possible entre le régime turc et musulman, fût-il adouci, et les principes de droit, de justice et d'indépendance dont sont animés de plus en plus les Slaves, les Bulgares et les Grecs.

Mais, dans ces perspectives mêmes, l'Europe apprécie trop les avantages de la paix pour ne pas désirer avec ardeur une solution qui puisse lui en assurer les bienfaits pour un temps plus ou moins long, sans se rendre coupable d'aucune injustice envers les populations chrétiennes de l'empire ottoman.

Nous devons néanmoins faire connaître la situation sous tous ses aspects, et avec toutes les appréhensions qu'elle peut faire naître, même aux plus pessimistes. C'est à ce titre que nous reproduisons la lettre suivante, adressée des frontières de Russie, c'est-à-dire probablement de la Pologne, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Il se confirme, dit l'auteur de cette lettre, que le prince Gortschakoff interrompra

son congé pour demeurer avec l'empereur, qu'il accompagnera à Varsovie. Ce fait caractérise suffisamment la gravité de la situation. Il est certain que nous sommes à la veille de décisions critiques. On peut dire qu'à ce point de vue la guerre turco-serbe pourrait n'être considérée que comme un prélude, de même que la guerre dano-allemande n'a été que le prélude de la guerre germano-autrichienne.

» On ne pratiquerait pas aussi ouvertement l'enrôlement d'officiers russes dans l'armée serbe, si l'on n'acceptait point par avance l'hypothèse dans laquelle ce fait pourrait provoquer une controverse anglo-russe sur la neutralité de la Russie, controverse que l'on désire même peut-être, attendu qu'elle forcerait non-seulement l'Angleterre, mais aussi l'Allemagne et l'Autriche à préciser leur attitude devant la question d'Orient.

» On est las à Saint-Petersbourg des tergiversations et des hésitations de ces puissances. On ne croit pas au danger de l'isolement alors même que l'Allemagne prendrait définitivement parti pour l'Angleterre. On se persuade qu'à prendre les choses au pire, l'Allemagne assistera impassible aux événements, comme la Russie elle-même a assisté impassible à la guerre germano-autrichienne. On pense que la crainte d'une alliance russo-française suffira pour dicter à l'Allemagne cette attitude de réserve, et quant à l'Autriche, on compte que le courant russo-philie qui règne dans les sphères officielles de Vienne se maintiendra.

» J'apprends que, eu égard à cette considération, on s'occupe à Saint-Petersbourg d'empêcher les attaques des journaux contre l'Autriche.

» La mesure qui vient de frapper le *Ruski-Mir* est, à ce point de vue, un avertissement indirect, dont les autres journaux pourront faire leur profit.

Il ne s'agit là que d'une hypothèse teintée en noir, qui ne s'appuie sur aucune preuve.

C'est un fait très-grave, sans doute, que celui de l'incorporation dans l'armée serbe

de plusieurs centaines d'officiers russes. Mais on peut l'expliquer sans attribuer à la Russie des projets de guerre.

De même qu'il était devenu impossible à la Serbie et au Monténégro de ne pas intervenir dans l'insurrection de l'Herzégovine, il était, de même, impossible à la Russie de ne pas donner des preuves, même éclatantes, de la sympathie qu'elle porte aux chrétiens de l'empire ottoman. L'intérêt de la politique traditionnelle l'exigeait, et l'attitude du peuple russe ne permettait pas au gouvernement de se tenir sur la même réserve que les autres cabinets.

La part prise par les officiers russes à la guerre contre les Turcs, tout en constituant une sorte de violation de la neutralité, est atténuée par le fait que ces officiers avaient donné leur démission pour aller servir dans les rangs de l'armée serbe. Le gouvernement n'a pas vu d'un mauvais œil cette résolution, il est même permis de supposer qu'il l'a favorisée, pour mériter la reconnaissance des Serbes, qui attendaient de lui un secours bien autrement efficace ; il n'en est pas moins vrai qu'en laissant tout à l'initiative individuelle, il a manifesté l'intention de sauvegarder sa responsabilité, et de ne prendre officiellement aucune part à la lutte.

C'est à ce point de vue qu'il convient de se placer, quant à présent, pour examiner cet épisode de la guerre turco-serbe.

ALEX. BONNEAU.

## Chronique générale.

Le résultat du scrutin de dimanche nous a surpris autant qu'affligés, écrit M. de St-Albin.

Sans doute M. le comte A. de Mun sort, cette fois encore, vainqueur de la lutte, mais nous avions espéré un plus beau triomphe, une plus éclatante affirmation de la foi bretonne.

A Guingamp, M. le prince de Lucinge succombe et avec lui la foi bretonne.

M. de Marcère est ministre de l'intérieur, et la passion révolutionnaire de ce républicain de fraîche date ne connaît point de scrupules. M. le comte de Mun et M. le prince de Lucinge ont eu l'un et l'autre à lutter contre la candidature officielle républicaine. La majorité républicaine de la Chambre des députés n'est point hostile à cette candidature-là, et l'élection du concurrent de M. le prince de Lucinge sera validée. On ne la trouvera point viciée par cette manœuvre déloyale entre toutes, qui a contesté à M. le prince de Lucinge sa qualité de Français. Et cependant M. Spuller, fils d'un boucher Badois et Badois lui-même, est député de Paris !

Toute la presse républicaine a combattu la candidature de M. le comte de Mun par une manœuvre perfide. Elle a d'avance annoncé que son élection serait cassée par la Chambre des députés résolue à repousser ce fier chrétien autant de fois qu'il plairait à la Bretagne de l'envoyer. Il faut bien l'avouer, cette perspective a découragé un trop grand nombre d'électeurs. A quoi bon voter encore et voter toujours pour un candidat qui ne peut jamais devenir député ? Les honnêtes gens étaient scandalisés du cynisme de la presse républicaine ; mais il y avait sous ce cynisme caché une perfidie profonde.

Considérons cependant combien les Bretons en se laissant décourager se sont laissés affaiblir, et tenons notre courage au-dessus de toutes les défaites.

On télégraphie du camp de Châlons, le 29, que les officiers généraux attachés aux corps de troupes, le général Boyssonnet, sénateur de la Marne, M. Ponsard, député, et l'évêque de Châlons, ont assisté au dîner donné la veille par le maréchal. Le dîner a été suivi d'une retraite militaire aux flambeaux.

Le 29 au matin, le maréchal a assisté aux exercices de tir de l'artillerie sous une pluie battante qui a empêché la revue d'honneur qui devait avoir lieu avant son départ. Le maréchal est parti à 44 heures pour Paris.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE SIGNE DE CAÏN.

(Suite.)

Afin de ne rien perdre du récit de Maurice, la Marielle rapprocha son fauteuil du lit où son Benjamin, étendu sur le flanc et le coude sur l'oreiller, se tenait la tête appuyée dans la main. Il parla ainsi :

« Ma terrible chute dans l'escalier, bien qu'elle ne fût pas mortelle, nécessitait cependant des soins dont mon père me jugeait sans doute indigne, car, depuis le moment où je repris connaissance jusqu'au moment de mon départ, je ne le reus plus.

» Pourtant, je ne fus pas complètement abandonné.

» Celui qui ne me devait aucune pitié se fit mon garde-malade ; je le retrouvais toujours là lorsque je revenais à moi après un moment de délire, ou quand une douleur aiguë me réveillait de l'assoupissement dans lequel j'étais souvent plongé.

» La volonté de mon père, qui avait éloigné de moi les serviteurs de la maison et toi-même, Marielle, n'avait permis qu'à Adrien l'entrée de notre chambre ; il y venait chaque jour pour veiller sur moi et panser ma blessure, mais sans me rappeler jamais quelle en était la cause ; il eût voulu, je crois, me le faire oublier !

» Pouvais-je ne pas m'en souvenir ?

» Avec la vie, la mémoire m'était revenue, et j'étais si honteux de moi-même, que je n'osais pas remercier mon frère des soins qu'il me prodiguait.

» J'essayais de l'en payer par ma soumission à propos de tout ce qu'il me prescrivait : par exemple, il m'avait expressément défendu de toucher au bandeau qui couvrait la blessure dont je souffrais sans pouvoir m'en rendre compte.

» Tant que la faiblesse ne me permit pas de me lever, je ne manquai pas d'observer la défense qui m'avait été faite ; mais quand je me sentis la force de me tenir debout et de marcher, je profitai du moment où l'absence d'Adrien me laissait libre de mes mouvements pour descendre, et je me dirigeai vers la cheminée sur laquelle il y avait une glace.

» Lorsque je fus face à face avec moi-même, ma pâleur m'effraya :

— « Je devais être ainsi, le jour du crime », me dis-je, — et je fermai les yeux pour ne plus me voir ; soin inutile, sous mes paupières closes,

je me voyais toujours !

» Cependant, je luttais depuis trop longtemps contre le désir de me rendre compte de la gravité de ma blessure pour renoncer à satisfaire ma curiosité, je rouvris les yeux et soulevai mon bandeau.

Je fus bien autrement épouvanté quand je mesurai cette marque sanglante que le temps ne peut pas effacer :

— « Personne ici ne la verra plus », me dis-je ; — et je pris la résolution de partir.

» Quand Adrien revint près de moi, il me trouva au lit ; j'avais rajusté mon bandeau et je feignis de dormir profondément. Mon frère ne devait, cette fois, s'établir que pour peu de temps à mon chevet. La cloche sonna pour le départ des ouvriers ; c'était aussi le signal du souper des maîtres de la maison ; et, de nouveau, je restai seul. Dieu sait avec quelle impatience j'attendais ce moment.

» A peine Adrien s'était-il éloigné, que déjà j'avais mis pied à terre. Je me hâtai de m'habiller et fis mes préparatifs de départ sans me demander encore où je devais aller.

» Grâce à la somme mensuelle que mon père m'accordait pour mes menus plaisirs, j'avais pu faire quelques économies ; je les pris pour subvenir aux frais d'un voyage sans but et dont je ne pouvais me fixer le terme.

» Avant de quitter la maison, j'eus soin de laisser en évidence sur la cheminée un papier qui contenait ces mots écrits au crayon :

« Ne me cherchez pas, vous me reverrez quand je me croirai digne de reparaitre devant vous. »

» Et je partis.

## V. — LE VOYAGE DU FUGITIF.

Après un moment de silence, Maurice continua : « Favorisé dans mon projet de fuite par le départ de nos compagnons dont la journée de travail était terminée, je parvins à sortir furtivement de la maison en me glissant derrière les murs des ateliers. De là, je suivis l'étroit passage qui conduit, tu le sais, dans l'arrière-cour, dont la porte ouvre sur une ruelle ordinairement déserte à pareille heure.

» Dès que je me vis dehors, je me m'attardai pas à m'interroger sur la direction que je devais prendre. Comme il m'importait d'abord d'échapper aux recherches, je hâtai le pas afin de mettre, au plus tôt, le plus de distance possible entre moi et ceux qui peut-être étaient déjà à ma poursuite. Ce fut seulement quand j'eus traversé le petit pont de bois situé au-delà des fortifications que j'osai m'arrêter pour reprendre haleine.

» Caché à tous les yeux par un bouquet d'arbustes, je m'assis près du sentier qui conduit au fond

Des instructions ont été rédigées par le général Berthaut en vue des manœuvres qui vont avoir lieu. Plusieurs conférences ont eu lieu à ce sujet entre le maréchal de Mac-Mahon et le ministre de la guerre, afin de donner aux opérations militaires qui vont être exécutées un caractère un peu différent de celui qu'elles avaient eu jusqu'à présent. L'esprit général des modifications apportées à l'ancien programme consiste à laisser aux chefs des différents corps une plus grande initiative. L'an dernier, certaines manœuvres avaient eu trop le caractère d'une parade; on veut, dit le Français, que celles de cette année soient de véritables petites guerres, comportant un certain imprévu et forçant les officiers à user de toutes les ressources de la tactique.

#### On lit dans le Français :

« Le général Berthaut est, à ce qu'il paraît, préoccupé des attaques injurieuses dont l'armée a été l'objet, ces derniers temps, de la part de certains journaux radicaux. Le nouveau ministre de la guerre est décidé à ne pas tolérer que de pareils faits se reproduisent ou se prolongent, et nous avons lieu de croire que des mesures ont été prises afin de mettre un terme à un désordre et à un scandale qui frappe tous les esprits sérieux. »

Le *Moniteur universel* dément en ces termes la nouvelle, lancée par lui et reproduite par certains journaux, que M. le duc Decazes songerait à poser sa candidature au Sénat :

« Certains journaux continuent à mettre en avant la candidature de M. le duc Decazes au Sénat.

« Il avait été, en effet, un moment question, dans certains groupes politiques, de la candidature de M. le ministre des affaires étrangères. Mais nous croyons savoir que M. le duc Decazes a absolument décliné ces ouvertures.

« La situation parlementaire que lui ont faite les électeurs du 8<sup>e</sup> arrondissement en l'appelant à les représenter est trop honorable pour qu'il puisse consentir à la changer même pour un siège au Sénat. »

Que veut dire le *Moniteur*? Est-ce qu'à l'opposé de M. le duc Decazes, M. Dufaure n'aurait pas trouvé la situation parlementaire, qui lui avait été faite par les électeurs de l'arrondissement de Marennes, suffisamment honorable pour se dispenser de briguer un fauteuil sénatorial?... Monsieur Decazes! monsieur Decazes! il n'est pas permis de faire de la sorte la leçon à son supérieur.

#### A LYON.

Après sa visite au camp de Châlons, le maréchal de Mac-Mahon se rendra à Lyon. Il y arrivera le 9 septembre. Le chef de l'E-

tat doit assister aux manœuvres des troupes qui sont sous les ordres du général Bourbaki et recevoir le lendemain les autorités. Le maréchal doit repartir le 12 septembre après avoir visité les travaux de fortifications exécutés auprès de Lyon.

On sait que la municipalité radicale de Lyon a mérité les félicitations des feuilles démagogiques en refusant les 75,000 francs qui lui étaient demandés à l'occasion de la visite du maréchal-président et en réduisant à 30,000 fr. le chiffre des dépenses qui seront faites pour le recevoir.

Il est curieux de connaître les divers crédits qui ont été refusés. Le *Salut public* de Lyon nous donne à cet égard les renseignements suivants :

« Art. 5. Service supplémentaire de garçons pour l'Hôtel-de-Ville, 1,500 fr. Rayé.

« Art. 10. Mâts et oriflammes sur le parcours, 2,000 fr. Rayé. On en met pourtant dans les fêtes baladoires de la moindre commune.

« Art. 11. Sablage des rues, 1,500 fr. Rayé. Pourquoi donner, pensent nos édiles, à nos rues et à nos places une tenue particulièrement propre ?

« Art. 12. Mise en état des squares. Rayé.

« Art. 13. Secours aux indigents, 42,000 francs. Rayé. Pour cette suppression, la véritable raison est donnée par M. Brun : « Ces secours ne doivent pas servir à faire des rentes aux bureaux de bienfaisance ! »

« Art. 14. Feu d'artifice, 8,000 fr. Rayé. Point de feu d'artifice; c'est ce qui attire davantage les curieux de la ville ou de l'extérieur; c'est ce qui se voit le mieux, et est le mieux apprécié de tous, sans qu'on ait besoin de descendre, par exemple de la Croix-Rousse; mais ce serait un feu d'artifice réactionnaire, il n'en faut pas. Le propre du vrai feu d'artifice est d'être magnanime !

« Art. 15. Illuminations de la place Bellecour, 16,000 francs. Rayé. Au moins cela se comprend; la place Bellecour est une des plus belles de l'Europe; rien ne serait splendide comme sa décoration féerique; mais, que voulez-vous, il s'y trouve trop de réactionnaires.

« Art. 17. Illuminations des places publiques, 2,000 francs. Rayé. Qu'a-t-on besoin de voir si clair lorsqu'il y a une énorme masse de promeneurs en circulation dans une grande ville!... Puis, il y a le chapitre des réductions. Nos pompiers, nos gardiens de la paix, nos cantonniers sont insatiables, comme on sait; n'avait-on pas l'audace de demander pour eux 2,000 fr. à raison du service exceptionnel et de l'augmentation des effectifs? Vite, 500 francs de rabais!... N'insistons pas davantage sur ces misères. »

Le journal lyonnais termine en ces termes :

« S'il avait été possible d'organiser pratiquement une souscription privée pour la réception du maréchal-président de la République honnête et constitutionnelle, nous n'aurions pas eu à recourir à l'hypocrite générosité de nos radicaux. Le vrai Lyon est assez riche pour payer sa gloire, comme il est assez généreux pour conserver son re-

nom de bienfaisance. L'appel que nous lui aurions adressé aurait été entendu; mais nos lecteurs apprécieront les motifs de notre réserve forcée. Espérons que le peuple comprendra de quelle étrange façon les élus de la rue Grolée ou d'ailleurs veillent à ses intérêts et à la satisfaction de ses plus légitimes désirs. »

Voici maintenant comment s'exprime le *Courrier de Lyon*, l'un des plus formes organes des idées républicaines et constitutionnelles :

« Nous aurons donc l'honneur de recevoir le chef de l'Etat, celui qui représente la République française devant l'Europe et devant toutes les nations; Lyon aura l'honneur d'être un instant la capitale de la France, et il ne nous en coûtera que 30,000 fr. Ce n'est pas cher, c'est même bon marché.

« Notre ville passe dans le monde pour être riche, très-riche. Ah! c'est que nous nous entendons à faire des économies. Ce n'est pas en jetant l'argent par la fenêtre que nous sommes arrivés à la fortune.

« Dans la circonstance présente, telle petite ville, comme Domfront, dépense sans compter pour faire fête à deux ministres; telle petite station thermale, comme Vichy, se pavaise, s'enguirlande, s'illumine, se couvre d'arcs de triomphe, multiplie les jeux, les bals, la musique, pour faire bon accueil à deux princes, deux enfants, les fils du vice-roi d'Egypte. Voilà ce que nous pensons à Lyon de ces prodigalités: trente mille francs pour recevoir le premier magistrat de la République! »

#### SAUMUR

#### Il y a cinquante ans.

XXVIII.

ECOLE ROYALE DE CAVALERIE.

Réception de l'étendard. — Inauguration du portrait de M<sup>r</sup> le Dauphin, le 13 août 1826.

(Suite et fin.)

Le soir, à huit heures et demie, près de 4,800 personnes invitées à l'inauguration du portrait de M<sup>r</sup> le dauphin, et au bal qui devait suivre, étaient réunies dans les diverses salles de l'établissement. L'étendard était placé dans le salon du Roi, entre le portrait de Sa Majesté et celui du duc d'Angoulême, au-dessus duquel on lisait ces vers aussi heureusement inspirés qu'agréablement exprimés :

Toujours de nos Bourbons l'image auguste et chère  
Rappelé à notre amour quel qu'heureux souvenir;  
On pense au bien présent en contemplant le père,  
Et le fils nous répond du bonheur à venir.

Au bruit d'une salve d'artillerie, le rideau qui couvrait le portrait a été enlevé, et on a reconnu avec plaisir que le pinceau de M. Kinon avait su rendre avec non moins de talent que de bonheur les traits d'un prince bien-aimé. M. le commandant de l'Ecole en a fait l'inauguration en ces mots, qu'il nous a été facile de retenir, car les paroles qui s'adressent au cœur s'y gravent aisément :

banquette du cabriolet me permit de conserver la place périlleuse que je venais de conquérir par escalade.

« Pour surcroît d'obligeance, l'un de mes protecteurs étendit le bras et me soutint, pour ainsi dire suspendu dans le vide, pendant le reste du trajet. Je lui dois certainement d'avoir été préservé d'une chute qui pouvait être mortelle; car, sans que j'en eusse conscience, ma main engourdie, cédant à un brusque cahot, avait quitté son point d'appui quand nous arrivâmes à l'embarcadère.

« Au guichet du chemin de fer où je m'adressai pour prendre mon billet, le buraliste me demanda à quelle station je voulais m'arrêter.

« — Je ne m'arrête pas, répondis-je.

« C'était, en effet, au delà du parcours de la ligne qu'était située la ville où résidait le client de notre maison.

« Ma réponse fit sourire quelques personnes, mais elle m'attira d'assez mauvais regards de la part des autres voyageurs. J'entendis même chuchoter autour de moi :

« — C'est un valet d'enfant qu'on a chassé, ou bien un petit malfaiteur qui se sauve après avoir fait un mauvais coup.

« Les suppositions dont j'étais l'objet commençaient à m'inquiéter, mais l'inquiétude devint de la terreur quand j'entendis quelqu'un dire en me désignant :

« L'année dernière, à pareil jour, l'inauguration du portrait du roi fut, pour l'Ecole de cavalerie, une époque de bonheur et de fête. Sa Majesté comble aujourd'hui, par de nouveaux bienfaits, nos vœux et notre espérance. A côté de l'étendard de Henri IV, et près de l'image vénérée de notre roi, le portrait de M<sup>r</sup> le dauphin retracera désormais à nos souvenirs les traits d'un prince, l'idole de l'armée, l'honneur et la gloire de la France. Garants d'une protection spéciale, ces portraits seront pour nous de puissants motifs d'encouragement et d'émulation. En leur présence, nos obligations nous paraîtront d'autant plus douces, que le dévouement aux Bourbons est le premier besoin de nos cœurs, comme le premier cré de nos devoirs. Vive le roi! Vive M<sup>r</sup> le dauphin! Vivent les Bourbons! »

Il est inutile de dire que ces cris ont été unanimement répétés. M. le commandant de Saint-Victor, pour qui Pégase est loin d'être rétif, et qui sait parfaitement unir le laurier de Bellone au myrthe d'Apollon, a chanté des couplets dont l'à-propos fait le moindre mérite; car ils étaient versifiés avec élégance, et les idées en étaient parfaitement choisies. L'extrême modestie de M. de Saint-Victor nous a privé du plaisir de les faire connaître aux personnes qui n'ont pu les entendre.

Immédiatement après, le bal a commencé, ce bal, l'objet de tant de craintes, de tourments et d'indécisions; ce bal qui, un mois à l'avance, a occupé toutes les dames, qui a causé sans doute plus d'un chagrin, plus d'un regret, et qui a épuisé tout le talent de nos modistes, tout le génie de nos *Nardin* et de nos *Pléssir*. Jamais en effet nous n'avons vu tant d'éclat dans les parures, tant de fraîcheur dans les toilettes, tant d'élégance dans les tissus, tant de goût dans les garnitures: il y avait de quoi fatiguer l'admiration, et le coup d'œil était ravissant.

La gaieté animait tous les regards, la bienveillance embellissait le sourire, et les fleurs qui paraient presque tous les fronts semblaient un emblème parfait de la disposition des cœurs. Ça et là les couleurs rose et bleu, ces nuances fraîches et tendres, relevaient encore les charmes et les grâces de la jeunesse. Toutefois la jeunesse seule ne recevait pas des hommages; parmi le grand nombre des danseuses, nous en avons remarqué pour qui le printemps semble se prolonger, et qui peuvent mesurer le temps par les succès qu'elles obtiennent plutôt que par leurs années.

A minuit, les dames ont trouvé, dans les jardins de l'établissement, sous une immense tente, un couvert de 400 personnes. On se figure une table d'une pareille dimension élégamment servie, c'est déjà beaucoup; mais qu'on se la représente entourée de jolies femmes dans la plus éclatante parure, et on jugera si les spectateurs de ce magnifique banquet n'ont pas dû être émerveillés.

Après le souper, les danses ont recommencé et se sont prolongées jusqu'à cinq heures du matin. Le temps le plus beau a constamment favorisé cette heureuse journée, dont le souvenir se gardera d'autant

« — Il serait peut-être prudent de le forcer à expliquer la blessure qu'il a au front. Le gendarme n'est pas loin; si on le faisait arrêter? »

« Le tremblement me prit; je me voyais déjà reconnu et ramené de force chez mon père, quand, par bonheur, on sonna le signal du départ.

« Je profitai du mouvement qui se fit vers la porte de communication, ouverte devant le train, prêt à se mettre en marche, pour me glisser imperçu, autant que possible, dans le flot des voyageurs, et j'allai me réfugier dans un wagon où il n'y avait plus qu'une seule place à occuper; je m'y blottis, encore ému de frayeur et d'épouvante en secret ma honte. Je souffrais d'autant plus de cette humiliation publique, que j'avais le malheur de pouvoir me dire: « Je l'ai méritée. » Ce fut mon premier pas dans la voie de l'expiation. »

La Marielle, craignant pour Maurice le fatigue d'un long récit, l'invita à se reposer.

« Non, dit-il; savons-nous bien si ce n'est pas pour la dernière fois que je le parle? Il faut que j'achève, afin que quelqu'un puisse raconter à mon père ce qu'il me reste à l'apprendre.

Et, sans expliquer davantage le sens mystérieux de ses inquiétantes paroles, il poursuivit :

(La suite au prochain numéro.)

de la vallée où passe la grande route.

« La nuit était venue, mais, çà et là, la lueur des lampes allumées à l'intérieur des maisonnettes éparses au-dessous de moi et sur le versant qui me faisait face me permettait de m'orienter.

« Ces habitations, je les connaissais toutes: pas une qui ne renfermât quelqu'un qui avait appartenu ou qui appartenait encore à l'usine Franc-martel.

« Tandis que je me nommais machinalement nos compagnons d'ancienne et de fraîche date, et qu'en même temps, inquiet déjà de l'avenir, je me demandais de quel côté allait me conduire mon exil volontaire, une lumière que je vis s'éteindre dans une maison de la côte où se promenait mon regard mit fin tout à coup à mon incertitude.

« Le logis qui venait de renfermer brusquement dans l'obscurité était celui de Claude Morsant, le vieux contre-maître, victime autrefois de l'injuste soupçon de vol que j'avais lâchement laissé planer sur lui, à propos de la montre disparue de ma mère.

« Je me souvins qu'il était cousin par alliance d'un riche entrepreneur de serrurerie, client de notre maison, mais qui n'entretenait que par correspondance ses relations commerciales avec mon père.

« Ce fut chez ce client, connu seulement de nous par un échange de lettres, que je résolus de me

rendre, malgré la grande distance qu'il y a entre notre pays et la ville où il habite.

« C'est là seulement, me dis-je, que je pourrai, tout en demeurant inconnu, me sentir moins étranger; car j'aurai, parfois, la chance d'entendre parler de ceux que j'ai quittés.

« Sans me préoccuper de la réception qui m'attendait au terme de ce voyage, je quittai mon abri et descendis rapidement dans la vallée, car j'avais entendu de loin résonner les grelots de l'attelage qui menait au galop une voiture publique à la prochaine station du chemin de fer.

« J'arrivai au bas du sentier à l'instant même où la voiture, continuant sa course, passait devant moi sur la route. Je hélai le conducteur; mais, soit mauvaise volonté de sa part, soit que le bruit des roues broyant le pavé ne lui permit pas de m'entendre, il n'arrêta pas ses chevaux.

« A force de galoper à mon tour, je parvins à atteindre le marchepied du cabriolet ouvert sur le devant de la voiture, je grimpai hardiment, au risque de me briser les jambes; puis, cramponné à la barre du tablier de cuir et résistant au conducteur qui s'efforçait de me faire lâcher prise en me criant: « Il n'y a plus de place », je répondis, essoufflé par la rapidité de la course: « Laissez-moi là, je ne gêne personne, et je ne peux pas manquer le train; on m'attend. »

« L'intervention des voyageurs pressés sur la

banquette du cabriolet me permit de conserver la place périlleuse que je venais de conquérir par escalade.

« Pour surcroît d'obligeance, l'un de mes protecteurs étendit le bras et me soutint, pour ainsi dire suspendu dans le vide, pendant le reste du trajet. Je lui dois certainement d'avoir été préservé d'une chute qui pouvait être mortelle; car, sans que j'en eusse conscience, ma main engourdie, cédant à un brusque cahot, avait quitté son point d'appui quand nous arrivâmes à l'embarcadère.

« Au guichet du chemin de fer où je m'adressai pour prendre mon billet, le buraliste me demanda à quelle station je voulais m'arrêter.

« — Je ne m'arrête pas, répondis-je.

« C'était, en effet, au delà du parcours de la ligne qu'était située la ville où résidait le client de notre maison.

« Ma réponse fit sourire quelques personnes, mais elle m'attira d'assez mauvais regards de la part des autres voyageurs. J'entendis même chuchoter autour de moi :

« — C'est un valet d'enfant qu'on a chassé, ou bien un petit malfaiteur qui se sauve après avoir fait un mauvais coup.

« Les suppositions dont j'étais l'objet commençaient à m'inquiéter, mais l'inquiétude devint de la terreur quand j'entendis quelqu'un dire en me désignant :

plus longtemps, que tous ceux qui y ont assisté, unis dans leurs plaisirs, l'étaient également dans leurs sentiments d'amour pour le monarque et son auguste famille.

Toutefois, notre tâche n'est pas encore remplie; il nous reste à féliciter MM. les commissaires de la fête sur l'ordre parfait qui y a constamment régné, tant dans le service des rafraîchissements que dans la superbe ordonnance du souper. Le goût et l'élégance avec lesquels avaient été décorés, par leurs soins, le vestibule, l'escalier, les salles de bal et du banquet, offraient le plus joli coup d'œil et produisaient l'effet le plus agréable.

Nous ne pouvons nous empêcher non plus de témoigner publiquement que, par leurs attentions sans nombre, leur zèle à prévenir les désirs des personnes invitées de l'un et de l'autre sexe, tous les militaires de l'école, en général, ont prouvé que l'officier français est peut-être le type de la véritable politesse; on dirait que l'uniforme et l'épée lui donnent ce vernis agréable, cet air de galanterie qui rehausse encore l'éclat des qualités sociales.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### PASSAGE DE TROUPES.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, la portion du 32<sup>e</sup> régiment d'infanterie en garnison à Angers quittera cette ville samedi matin pour se rendre à Veigné, canton de Montbazou (Indre-et-Loire), aux manœuvres du 9<sup>e</sup> corps. Ce détachement, comprenant 38 officiers et 697 hommes, arrivera dimanche matin, 3 septembre, à Saumur, où il logera.

#### Musique du 32<sup>e</sup> de ligne.

Dimanche prochain, 3 septembre, à 7 heures 1/2 du soir, l'excellente musique du 32<sup>e</sup> de ligne, de passage à Saumur, se fera entendre dans le Square du Théâtre. Sous l'habile direction de son chef, M. Favre, elle exécutera les morceaux suivants :

- Le Mousse..... Pirouelle.
- Jubel, ouverture..... Plotow.
- Fantaisie sur l'Ombre..... Plotow.
- Musique sur Fleur de Thé..... Lecocq.
- Marie-Cécile, valse..... Pirouelle.
- Une Nuit au Mont-des-Moulins, polka..... Lecat.

#### MANŒUVRES D'AUTOMNE.

##### ORDRE GÉNÉRAL.

Les troupes qui prendront part aux manœuvres d'automne du 9<sup>e</sup> corps d'armée seront, pendant la durée des opérations, cantonnées ou établies au bivouac, comme cela se passerait en présence de l'ennemi. Elles pourront, dans ces conditions, être installées comme elles le seraient avec des gîtes d'étape réguliers ou dans un camp permanent.

Les cantonnements seront plus ou moins serrés suivant les circonstances, et, lorsqu'ils manqueront ou qu'ils seront insuffisants, on fera bivouaquer tout ou partie des corps sous la tente-abri.

Le général commandant le corps d'armée est convaincu que, cette année comme en 1874, on rencontrera le meilleur bon vouloir de la part des populations.

Toutes les mesures ont été prises pour assurer à chacun tout bien-être possible. Le général commandant le corps d'armée veillera à ce qu'elles soient ponctuellement exécutées, mais il compte en retour sur une discipline irréprochable et sur un respect absolu des personnes et des propriétés; il sévira avec rigueur contre ceux qui viendraient à y manquer.

Tours, le 28 août 1876.

Le général commandant le 9<sup>e</sup> corps,  
Signé : F. DU BARAIL.

#### LES ENTERREMENTS CIVILS AU MANS.

Le nouveau maire du Mans, M. Rubillard, nommé par M. de Marcère, vient de prendre un arrêté en faveur des enterrements civils.

Le fait paraît singulier, mais il est exact, et tout-à-fait, il faut bien en convenir, dans le tempérament des municipalités telles que les aime le successeur de M. Ricard. Rien n'est plus opposé aux errements des maires de l'ordre moral que cette protection publique, accordée sans vergogne aux libres-penseurs, et il appartenait à la municipalité actuelle du Mans de donner sans retard un témoignage éclatant de son christisme.

Trouvant encore debout un arrêté pris en avril 1874 par M. Singher, lequel réglait les manifestations de libres-penseurs, M. Rubillard, au nom de la liberté, l'a cassé sans façon. Voici les motifs sur lesquels il s'appuie :

« Considérant que toute réglementation doctrinale et restrictive appliquée aux enterrements civils, a précisément pour effet de donner à ces inhumations le caractère de manifestation qu'elles ne doivent pas avoir ;

« Qu'il convient, au contraire, de les envisager sans acceptation d'opinions, comme un acte privé s'accomplissant sous l'empire du droit commun ;

« Considérant, d'autre part, que le respect dû à la religion ne peut conduire à méconnaître le principe absolu de la liberté de conscience, etc., etc. »

L'Union de la Sarthe dit à ce propos que M. Rubillard a cédé aux sommations des radicaux et des libres-penseurs du conseil municipal. Elle ne s'en étonne point, du reste, et s'attend à voir « bien d'autres bassesses. »

Examinant l'acte en lui-même, elle ajoute :

« L'arrêté du 4 avril 1874, qui est dû, si nous avons bonne mémoire, à l'initiative de M. Singher, n'interdisait pas les enterrements civils; il laissait aux disciples de l'athéisme pleine liberté d'être jetés en terre comme l'âne mort; mais il prenait des précautions pour diminuer un affligeant scandale. M. Rubillard, au contraire, veut que les athées produisent avec éclat le spectacle de leur incrédulité; ce spectacle apprend aux générations républicaines à insulte les religions, à nier Dieu, l'âme et la conscience. Il n'y aura plus de justice possible: ce sera le règne de la scélératesse. »

Parfaitement dit; mais c'est là le moindre souci de M. Rubillard. Ce qui a dû le chagriner davantage, c'est de n'avoir pu faire suivre son arrêté du visa du préfet. Sous ce rapport, il a été moins heureux que son prédécesseur M. Singher.

« Contrairement aux usages administratifs, lisons-nous dans l'Union de la Sarthe, cet arrêté ne porte pas l'approbation préfectorale; celui de M. Singher, qu'il supprime, avait au contraire été contre-signé avec empressement par M. le préfet Tassin, qui trouvait sages, tout à fait morales et respectueuses de la liberté de conscience, les mesures prises pour diminuer le lamentable scandale des enterrements civils.

« Le nouveau préfet, M. Servois, n'a pas inscrit son nom au bas de l'arrêté de M. Rubillard; cette abstention prouve le cas qu'il en fait... »

« Si M. le préfet avait en réalité trouvé sage, opportun, nécessaire d'annuler l'arrêté de M. Singher, il n'aurait pas hésité sans doute à contre-signer l'œuvre de M. Rubillard et à donner une approbation publique que le maire avait demandée dès le 24 juin: il a attendu deux mois cette signature; M. le préfet l'a refusée. C'était ouvertement indiquer que la mesure prise par M. Rubillard ne lui plaisait guère et qu'il voulait lui en laisser autant que possible la responsabilité devant l'opinion publique. »

On peut aussi se demander si l'arrêté de M. Rubillard est exécutoire sans le visa du préfet.

Le même M. Rubillard, dont il vient d'être question, avait des titres tout particuliers au choix de M. de Marcère. Comme lui, en effet, M. Rubillard est aujourd'hui républicain, après avoir été quelque peu mêlé aux partisans de Louis-Napoléon. En 1848, aux élections du mois de juin, qui firent entrer le prince dans l'Assemblée constituante, M. Rubillard adressait au comité républicain du Mans une lettre bien curieuse à citer aujourd'hui.

« Au citoyen Labbé, secrétaire du comité central républicain du Mans.

« Le Mans, 6 juin 1848.

« J'apprends qu'on fait courir le bruit que les listes portant les noms de Louis-Napoléon et Lecornu ont été répandues par votre comité, auquel on en fait un crime.

« Je dois à la vérité de donner un démenti formel à ces bruits. Moi seul, j'en

ai le droit, ai fait imprimer et répandre ces bulletins.

» Salut et fraternité.  
» Signé : A. RUBILLARD. »

Stupide et lâche agression. — On écrit de Luart à l'Union de la Sarthe :

« Dimanche, M. C..., demeurant à la Ferté-Bernard, revenait de Volnay dans sa voiture. Il était accompagné de sa femme et de ses filles. En quittant le Luart pour prendre la route de Sceaux, il rencontra un groupe de jeunes gens qui paraissaient légèrement pris de boisson. L'un d'eux se détacha du groupe et se mit à invectiver grossièrement M. C... Exaspéré de ne pas recevoir de réponse, il ramassa sur la route des pierres qu'il lança contre la voiture. Une des filles de M. C... fut atteinte à la tête. Puis, se mettant à courir après la voiture, il parvint à atteindre le cheval qu'il arrêta et, armé d'un gourdin qu'il ramassa sur le bord du chemin, il se mit à en frapper M. C... à coups redoublés.

« Il ne se décida à lâcher sa victime que sur la menace que M. C... fit de lui brûler la cervelle s'il ne passait pas son chemin. L'agresseur effrayé se décida seulement alors à prendre la fuite. M. C... n'avait aucune arme sur lui et c'est grâce à sa présence d'esprit qu'il a pu se débarrasser de ce misérable.

« Pendant toute cette lutte, les habitants de Luart restaient impassibles spectateurs de cette scène déplorable et pas un homme courageux n'a osé porter secours à la famille de M. C... »

« Quant à l'agresseur, il se nomme P...; il aura à rendre compte devant la justice de sa conduite. »

Il était temps! — Un événement assez étrange vient, dit l'Union de la Sarthe, de se passer dans la commune de Neuville.

Il y a quelques jours, on célébrait dans l'église l'enterrement d'un habitant de la paroisse, mort subitement.

La messe touchait à sa fin, lorsque tout à coup on entendit des sons inarticulés sortir du cercueil; le mort revenait à la vie et protestait à temps, heureusement, contre la situation qu'on lui avait imposée.

Le curé se hâta de le faire sortir de sa prison. M. X... reçut aussitôt quelques soins, qui lui rendirent toute sa connaissance.

Apprenant qu'un diner avait été préparé pour les personnes assistant à l'enterrement, il en fit les honneurs avec la meilleure grâce du monde.

Le 3 septembre prochain a lieu une éclipse partielle de lune, visible en France. Dès le coucher du soleil, la lune entrera dans la pénombre; le phénomène sera terminé avant que la lune ne passe au méridien.

Cette éclipse de lune sera suivie, quatorze jours après, d'une éclipse totale de soleil qui ne sera visible qu'à nos antipodes.

### Faits divers.

Dimanche, M. Eugène Godard a effectué une ascension sur la place Longueville, à Amiens. Après avoir parcouru dix-sept kilomètres, l'atterrissage s'est opéré sans difficultés à Villers-Bretonneux, près de la chapelle commémorative de la grande bataille de ce nom, et le soir même les deux voyageurs ont pu regagner Amiens.

Dimanche prochain, une nouvelle ascension de l'Aurore aura lieu, mais le soir, au milieu d'une fête de nuit.

M. Duruof a aussi exécuté une ascension lundi à l'usine de la Vilette.

M. le comte Elemer Bathiany a pris place dans la nacelle. Les deux voyageurs aériens montaient le Tricolore.

Le départ a eu lieu à midi moins cinq minutes. A midi une minute, d'après les mesures prises à terre, l'aérostat avait parcouru environ 1,200 mètres.

Le ciel était couvert de nuages; quelques gouttes de pluie sont tombées au moment du départ. Le vent soufflait dans la direction du sud-est. Les voyageurs aériens emportaient un radiomètre rouge-bleu et un appareil pour condenser la vapeur des nuages avec de l'éther.

Une centaine de personnes appartenant en majeure partie à la profession aéronautique assistaient au départ.

On n'a pas oublié la « fête des Ecoles » que la municipalité radicale de Lyon organisa, il y a deux ou trois ans.

La municipalité de Troyes paraît vouloir imiter Lyon. Elle a organisé, elle aussi, une « fête des écoles » avec illuminations, réjouissances publiques et bal populaire au Cirque.

### L'ORCHESTRE DE BAYREUTH.

Nous trouvons dans l'Etoile belge quelques renseignements sur la construction de l'orchestre invisible du nouveau théâtre de Bayreuth, lequel a été construit suivant les indications de M. Wagner.

Les loges latérales ont été supprimées. Les places ont été disposées en amphithéâtre.

Devant le rang inférieur de l'amphithéâtre se trouve une cloison haute d'environ un mètre et formant à sa partie supérieure une courbure vers la scène et dont la largeur est aussi d'un mètre environ; le premier rang de l'orchestre se trouve près de deux mètres au-dessous du niveau le plus bas de la salle.

Les instruments aussi sont disposés sur des gradins ou plateaux en amphithéâtre; les six plateaux descendent de plus en plus sous la scène à profondeur assez sensible; le troisième plateau est plus large que les autres.

Du moment où l'on voulait cacher la plus grande partie de l'orchestre sous la scène, il n'était guère possible de prendre une autre disposition. Mais Wagner n'a pas entendu pour cela amoindrir l'importance de l'orchestre; il a augmenté le nombre des artistes en conséquence, car l'orchestre joue un grand rôle dans sa musique.

Les personnes qui connaissent la composition ordinaire d'un orchestre seront peut-être bien aises de connaître celle de l'orchestre invisible de Wagner. La voici :

Trente-deux violons, douze altos, douze violoncelles, huit contre-basses, quatre flûtes, quatre hautbois, un cor anglais, trois clarinettes ordinaires, une clarinette basse, quatre bassons, un contre-basson, sept cors (à piston), quatre bugles témoins et basses, un bugle-contre-basse, trois trompettes (à pistons), une trompette basse, un trombone-contre-basse, trois timbales, huit harpes.

Total, cent quatorze instruments.

### Dernières Nouvelles.

On télégraphie le 29, de Berlin, à la Gazette de Cologne :

« On annonce de bonne source que les négociations qui ont lieu à Vienne entre les ambassadeurs des grandes puissances ne concernent jusqu'à présent que la voie à suivre pour arriver à un armistice, et que l'on n'a encore discuté aucune proposition concernant la conclusion de la paix.

« Les ambassadeurs attendent des instructions de leurs gouvernements, qui ont entamé à ce sujet des négociations d'une manière différente.

« On redoute de grandes divergences d'opinion pour le jour où les détails de la paix viendront en discussion.

« Une conférence est considérée comme le seul moyen de parvenir à une entente.

« Nous doutons beaucoup de l'efficacité de ce moyen-là. »

Constantinople, 30 août.

On considère ici la prise d'Alexinatz comme imminente.

Cettigne, 30 août.

Le journal Glas Czernagora repousse toute médiation étrangère et dit que la Serbie et le Monténégro ne déposeront les armes que lorsque les provinces slaves seront délivrées du joug de la Turquie.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Institution de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Cavalier.

Une rentrée aura lieu le lundi 4 septembre, pour toutes les élèves qui ne voudront pas prendre de plus longues vacances.

**Purgatif et Dépuratif économique**, efficace, facile à prendre, les Pilules écossaises de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

Comité des Concours Poétiques de Bordeaux.  
**APPEL AUX POÈTES.**  
 Le dix-septième concours poétique, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1<sup>er</sup> décembre 1876. Douze médailles or, argent, bronze, seront décernées.  
 Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — (Affranchir.)

**LES PRUSSIENS**  
 LEUR IDÉAL D'AUJOURD'HUI.  
 Sous ce titre, l'Opinion publie, depuis le 3 juillet, un remarquable roman satirique dans lequel le célèbre écrivain autrichien Sacher-Masoch a vigoureusement dépeint les mœurs, les aspirations de la Prusse et de l'Allemagne, depuis la dernière guerre.  
 Le prix d'abonnement de l'Opinion, journal de six pages, est réduit à 14 fr. par trimestre. En adressant le mandat à l'administration, 5, rue Coq-

Héron, indiquer si l'on désire l'édition du soir ou celle du matin.

Librairie FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
**JOURNAL DE LA FAMILLE**

SOUS LA DIRECTION DE M<sup>me</sup> EMMELINE RYMOND.  
 Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.  
 Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.  
 On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste,

à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

**PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :**  
 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.  
 2<sup>e</sup> édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.  
 S'adresser également dans les librairies des départements.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »  
 — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Piloni. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**  
**Service d'été, à partir du 20 juin.**

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 30 —		4 — 30 —	
1 — 30 —		9 — 7 —	
7 — 40 —		11 — 41 —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 37 m. matin.	
10 — 45 —		3 — 30 —	
12 — 30 —		7 — 39 —	
6 — 20 —		11 — 18 —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 AOUT 1876.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . . . .	73	05	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	750	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . . . .	715	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .	104	»	»	Crédit Mobilier. . . . .	485	»	»	Crédit Mobilier esp., 1. juillet. . . . .	630	»	»
5 % jouiss. novembre. . . . .	103	80	»	Crédit foncier d'Autriche. . . . .	480	»	»	Société autrichienne, 1. janv. . . . .	597	50	»
Obligations du Trésor, t. payé. . . . .	490	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	425	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857. . . . .	338	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	635	»	»	Orléans. . . . .	331	75	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860. . . . .	495	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. . . . .	1010	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	329	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	515	»	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	780	»	»	Est. . . . .	328	50	»
— 1869, 3 % . . . . .	375	»	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	1297	50	»	Nord. . . . .	334	»	»
— 1871, 3 % . . . . .	360	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	1070	»	»	Ouest. . . . .	330	»	»
— 1875, 4 % . . . . .	498	75	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. . . . .	690	25	»	Midi. . . . .	328	25	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	3715	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	1400	»	»	Deux-Charentes. . . . .	317	50	»
Comptoir d'escompte, 1. août. . . . .	695	»	»	Société immobilière, 1. janv. . . . .	23	75	»	Vendée. . . . .	292	50	»
Crédit agricole, 300 f. p. j. juill. . . . .	387	50	»	C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	310	»	»	Canal de Suez. . . . .	538	75	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	335	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	755	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
**GARE DE SAUMUR**  
**(Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876)**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
2 heures 8 minutes du matin, express-poste.		3 heures 26 minutes du matin, direct-matin.	
6 — 45 —		8 — 20 —	
9 — 1 —		9 — 41 —	
1 — 37 —		12 — 38 —	
4 — 10 —		4 — 44 —	
7 — 17 —		10 — 28 —	
10 — 37 —			

Letraint d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur.

Etudes de M<sup>e</sup> LE RAY, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE DE BIENS DE MINEURS.

**A VENDRE**  
**LA PROPRIÉTÉ**  
 DU  
**BOIS-SICARD**

COMPRENANT  
**MAISON DE MAÎTRE**  
 Jardin et Doves,  
**MAISON DE FERMIER**  
 ET SERVITUDES,  
**TERRE LABOURABLE**  
 Le tout en un tenant,  
 Situé commune du Vaudelnay-Rillé, canton de Montreuil-Bellay,  
 Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> Piau, née Renard.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-quatre septembre mil huit cent soixante-seize, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :  
 Qu'en exécution d'un jugement sur requête du tribunal civil de Saumur, en date du treize août mil huit cent soixante-seize, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Célestine-Eulalie et Angèle-Victorine Piau, tenu le vingt juillet mil huit cent soixante-seize, sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay ;  
 Aux requêtes, poursuite et diligence de :  
 M. Jean Piau, propriétaire-cultivateur, demeurant au Bois-Sicard, commune du Vaudelnay-Rillé, agissant comme tuteur naturel et légal de Célestine-Eulalie et Angèle-Victorine Piau, ses deux filles mineures sus-nommées, issues de son mariage avec dame Eugénie-Onézime Renard, son épouse décédée ;  
 Ayant M<sup>e</sup> Le Ray pour avoué ;  
 En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de :  
 M. Victor-Joseph Nicolas, aubergiste, demeurant à Nueil-sous-Pas-savant, canton de Vihiers, au nom et comme subrogé-tuteur desdites mineures Piau ;  
 Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, et par le ministère de M<sup>e</sup> Galbrun, que le tribunal a commis à cet effet, procédé à la vente aux

enchères publiques de l'immeuble ci-après.

**DÉSIGNATION.**

La propriété du Bois-Sicard, consistant en :  
 UNE MAISON DE MAÎTRE, comprenant une cuisine, une salle à manger, un salon et un cabinet, vestibule au milieu ; au premier étage, quatre pièces ; grenier au-dessus couvert en ardoises ; cave sous la maison ; un jardin autour de la maison, planté d'arbres d'agrément ; douves remplies d'eau ;  
 ALLÉE pour arriver à la grande route de Montreuil-Bellay au Puy-Notre-Dame ;  
 UNE MAISON DE FERMIER, se trouvant séparée de la maison de maître, à gauche de l'allée, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation pour le fermier, avec cour renfermée de murs ;  
 UNE GRANDE PIÈCE DE TERRE LABOURABLE, dont partie est plantée en artichauts, se trouvant entre la maison de maître et la grande route.  
 Cette propriété est proche la rivière du Thouet et est bordée par un petit ruisseau ; elle contient trois hectares trente-cinq ares quatre-vingt-dix centiares, en un seul tenant ; elle joint au nord-est M. Raugard, le cimetière du Vaudelnay-Rillé et M. Borit-Gay, au sud-est le chenil, au sud-ouest M. Gay-Moullien et au nord-ouest la route du Puy-Notre-Dame à Montreuil-Bellay.

**MISE A PRIX.**

La propriété ci-dessus désignée sera vendue aux enchères publiques, sur la mise à prix de vingt mille francs, ci. . . . . 20,000 fr.  
 S'adresser, pour tous renseignements :  
 1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE RAY, avoué à Saumur ;  
 2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges.  
 Saumur, le vingt-cinq août mil huit cent soixante-seize.

Signé : LE RAY.  
 Enregistré à Saumur, le août mil huit cent soixante-seize, folio, case . . . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, dixièmes compris.  
 (430) Signé : L. PALUSTRE.

**A AFFERMER**

EN UN OU DEUX LOTS,  
 Pour entrer en jouissance à l'ouverture des guérets, en mars 1877,  
**LA FERME**

**DE VILLEVERT**

Située commune de Distré,  
 Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, et 19 hectares 80 ares de terres et vignes, joignant les terrains communaux.  
 S'adresser à M. DU BAUT, propriétaire au Coudray. (386)

Etude de M<sup>e</sup> DELALANDE, notaire à Saint-Léger.

**A CÉDER**

POUR CAUSE DE DÉCÈS,  
**Pour entrer en jouissance de suite,**

**UN FONDS DE COMMERCE DE SABOTIER**

Parfaitement pourvu et achalandé, Aux bourg et commune de Saint-Léger, sur la place publique.  
 La cession comprendra en même temps la location, pour neuf années, de la maison où s'exerce ce fonds de commerce, se composant d'un atelier, d'une cave et d'appartements distribués d'une façon convenable, pouvant servir, en outre du logement, à un débit de vins, café et liqueurs.  
 S'adresser audit M<sup>e</sup> DELALANDE, notaire. (431)

**A CÉDER**

Pour cause de santé,  
**UNE ETUDE D'HUISSIER**

De chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).  
 S'adresser à M. CALLARD, expert, à Montreuil-Bellay. (382)

**A VENDRE**

Un CHIEN et une CHIENNE de chasse d'arrêt.  
 S'adresser à AUGEREAU, Louis, à Brézé. (414)

**LA CHASSE**

est expressément réservée sur la propriété de la **Bibardière**, communes d'Allonnes et de Vivy. (432)

**RIELLANT**

DENTISTE  
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**LE BIEN PUBLIC**

DE PARIS  
 Journal quotidien, politique et littéraire  
 LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIeux  
 Informations rapides et précises  
 Expédié par les trains-poste du soir  
**PRIMES EXCEPTIONNELLES**  
 La Réforme économique,  
 Le Journal des Jeunes Mères,  
 La Vie domestique, etc.  
**DÉPARTEMENTS**  
 Trois mois : 15 fr. | Six mois : 30 fr. | Un an : 60 fr.  
 Un Numéro : 15 centimes  
**ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS**  
 sur demande par lettre affranchie  
 Paris, Rue Coq-Héron, 5

**MÉDECINE**

Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les excellentes **Pilules purgatives et dépuratives de Cauvin** sont employées avec succès soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale dans le meilleur état possible, soit pour retarder les progrès de certains maux incurables :

- Acreté du sang.
- Age critique, retour d'âge.
- Aigreurs.
- Angine, esquinancie, mal de gorge chronique.
- Apoplexie, coup de sang.
- Asthme.
- Bile, maladies bilieuses.
- Bourdonnements d'oreilles.
- Bronchite, rhume, catarrhe.
- Catarrhe pulmonaire, vésical.
- Cauchemar.
- Clois, furoncles.
- Constipations, échauffement d'intestins.
- Couches (suite de).
- Convalescence difficile.
- Crachement de sang.
- Dartres, maladies de la peau.
- Débilité, faiblesse générale.
- Démangeaisons.
- Digestions laborieuses.
- Echauffement de la poitrine, des intestins.
- Engorgements.
- Engourdissements.
- Epilepsie, haut mal, mal caduc.
- Erysipèles (disposition aux).
- Etuouffements.
- Faiblesse.
- Fièvres intermittentes.
- Flatuosités, vents, gaz, coliques ventueuses.
- Fleurs blanches.
- Foie (maladies chroniques du).
- Gale (suite de la).
- Gastralgie.
- Glaïres, affections glaireuses.
- Glandes.
- Goutte, rhumatisme goutteux.
- Gravelle.
- Hydropisies.
- Hypochondrie, spleen, mélancolie.
- Hystérie, vapeurs.
- Indigestions (disposition aux).
- Inflammation chronique des intestins de la poitrine.
- Insomnie, mauvais sommeil.
- Jaunisse, ictere.
- Lait répandu, maladies lactées.
- Maux de tête, céphalalgie.
- Migraine.
- Névralgies.
- Obstructions internes.
- Ophthalmies, maux chroniques yeux et des paupières.
- Palpitations.
- Paralysies.
- Pituites.
- Rachitisme, enfants noués.
- Règles ou flux menstruel (trouble, difficultés des).
- Rhumatismes, douleurs, fraîcheurs.
- Rhumes négligés.
- Sciatique, goutte sciatique.
- Scrofules, écrouelles, humeurs des.
- Sevrage.
- Suppressions de cautères, vésicatoires.
- Supuration d'oreille.
- Tiraillements d'estomac, diarrhées.
- Ulcères, plaies suppurantes.
- Variées ulcérées.
- Vers intestinaux.
- Vertiges.
- Vapeurs nerveuses.

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr. — Dans toutes les Pharmacies.

**LA SITUATION**  
 ET  
**FIGARO FINANCIER**

**DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL**

Ensemble : 10 fr. par an ; — 3 mois, 3 fr.  
 Séparément : Situation, 8 fr. par an ; — 3 mois, 2 fr.  
 Figaro, 6 fr. par an ; — 3 mois, 1 fr. 50.

Les deux journaux, paraissant, l'un le **Jeu**di, l'autre le **Dimanche**, forment la publication la plus complète et la mieux renseignée.  
 Les porteurs de titres, dans un temps où les meilleures valeurs sont atteintes, ont un intérêt pressant à être renseignés, presque au jour le jour sur l'état du marché, les fluctuations des cours et l'imprévu des événements.  
 Un seul numéro par semaine ne suffit plus.  
 Cette double publication répond aux besoins du public financier et lui fait connaître deux journaux pour le prix d'un seul.  
 Renseignements demandés envoyés sans frais.  
 On s'abonne contre envoi de timbres-poste, à l'administration, 33, rue Vivienne, PARIS.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.